

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
15 février 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CD2

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

**ARTICLE 27**

I. À l'alinéa 20, après les mots :

« durée de »,

insérer les mots « validité du ».

II. En conséquence, procéder à la même insertion à la seconde phrase de l'alinéa 31.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel (remplacer « durée de classement » par « durée de validité du classement »).